



**L'ABUS D'ALCOOL ET LA CRIMINALITÉ:  
BIEN FAIRE LA PART DES CHOSES**

Réflexions soumises par

**Éduc'alcool**

à la Table ronde sur  
la prévention de la criminalité

**Octobre 1992**

## Présentation

---

Éduc'alcool est un organisme à but non lucratif qui regroupe les associations des distillateurs, des fabricants de cidre, des négociants en vins, des viculteurs, des agences de vins et de spiritueux, la Régie des permis d'alcool, la Société des alcools du Québec et des membres à titre individuel.

Les partenaires d'Éduc'alcool ont uni leurs forces afin de mieux informer et servir la population. Leur action concertée vise à responsabiliser les consommateurs de manière à susciter chez eux un comportement modéré et réfléchi. Aussi s'engagent-ils à promouvoir la consommation équilibrée de l'alcool.

Éduc'alcool préconise une approche responsabilisante de la population face aux boissons alcooliques. Il estime que la consommation équilibrée de l'alcool relève principalement de choix personnels. Mais entre le plaisir lié à la modération et les problèmes de surconsommation, la marge est mince. Pour atteindre ses objectifs, Éduc'alcool privilégie le développement de la communication éducative, et ce, au moyen de stratégies multiples, adaptées aux besoins des populations cibles. Chaque fois qu'il le juge pertinent, l'organisme s'implique activement dans le milieu et dans les activités des organisations qui sollicitent son appui. En définitive, Éduc'alcool croit que l'orientation des programmes de prévention ne devrait pas se limiter à la consommation excessive mais prendre également en compte la consommation modérée d'alcool. Par souci d'une approche positive et cohérente, l'organisme favorise le développement de programmes non répressifs, axés sur les jeunes et sur les pairs, qui véhiculent le concept de choix à faire.

### **La modération a bien meilleur goût**

Éduc'alcool croit que l'abus d'alcool n'est pas directement lié à la disponibilité des produits mais plutôt à un manque d'information et d'éducation. C'est pourquoi il consacre ses énergies et ses moyens à faire valoir que "la modération a bien meilleur goût".

---

Dans ces réflexions qu'il soumet à la Table ronde sur la prévention de la criminalité mise sur pied par le ministre de la Sécurité publique du Québec, Educ'alcool tient à assumer ses responsabilités et à les assumer pleinement. Ce faisant, il entend alimenter le débat sur la place - voire le rôle - de l'abus d'alcool lorsque se commettent des actes criminels. Il entend aussi mettre ce rôle en perspective, lui donner sa juste dimension et le circonscrire à ce qu'il est réellement.

Puissent ces réflexions contribuer à réduire le nombre et les effets des actes criminels au Québec. En soumettant ces considérations à l'analyse de la Table ronde, c'est le but que nous poursuivons.

## Une infime minorité, des liens réels

---

Qu'il nous soit permis d'emblée de situer notre intervention dans un cadre objectif et scientifique qui permette de faire preuve de discernement en signalant un certain nombre de faits établis:

- au Québec, quatre-vingt pour cent (80%) des adultes consomment des boissons alcooliques;
- plus de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des personnes qui consomment de l'alcool le font de manière équilibrée et responsable;
- parmi les 15 % de buveurs qui à un moment de leur vie ont des problèmes, la vaste majorité ne sont ni violents, ni criminels;
- Il est pratiquement impossible d'établir un **lien de causalité** entre l'abus d'alcool et la criminalité. Toutefois, il existe un lien réel: on estime<sup>1</sup> que 68% des condamnés pour acte criminel avaient commis leur geste après avoir consommé de l'alcool, souvent combiné avec d'autres substances;
- la question du lien de cause à effet demeure cependant entière puisqu'il est impossible de déterminer si les condamnés ont commis leur crime parce qu'ils ont trop consommé d'alcool ou s'ils ont trop consommé d'alcool parce qu'ils avaient l'intention de commettre leur crime;
- enfin, sans qu'il n'existe de données chiffrées pour le démontrer, il est communément admis que l'ébriété des deux tiers des condamnés n'est pas étrangère à leur arrestation: les criminels n'ayant pas abusé de l'alcool conservant toutes leurs facultés, parvenant à mieux déjouer la justice et évitant d'être arrêtés.

---

<sup>1</sup>D'après le "Journal of studies on alcohol", 1989

## Différents crimes, divers comportements

---

Bien que ne concernant qu'une infime partie des consommateurs d'alcool, les comportements des criminels ne sont pas identiques dans tous les cas. Il existe de fait plusieurs "catégories" de comportements et de crimes fort différents.

De fait, on ne peut mettre dans le même sac les personnes qui commettent des vols par effraction, des meurtres, des voies de fait dans des lieux publics, de la violence domestique, des accidents de la route et celles qui ont violé le Code de la route à l'occasion, ayant conduit leur véhicule en dépassant - à peine - la limite légale.

Ce dernier incident est sans doute arrivé à bien des personnes qui n'avaient nullement conscience de commettre un acte criminel et qui n'en avaient d'ailleurs nullement l'intention. Dans ces cas-ci l'ignorance, la négligence ou l'insouciance ne décriminalisent pour autant le geste et ne soustraient pas les auteurs des sanctions prévues par la Loi. Ainsi donc, s'il est vrai que l'alcool est mis en cause dans 60 % des accidents de la route, dont 50 % des accidents mortels, il n'en est pas moins impensable d'associer ces criminels "occasionnels" aux **criminels d'habitude**.

Ces criminels d'habitude ne sont pas nécessairement caractérisés par une consommation **régulière** d'alcool mais bien plutôt par leur état d'**intoxication**. Il ne s'agit pas toujours de grands buveurs réguliers mais de personnes qui ingurgitent de grandes quantités, par exemple de huit à douze consommations d'alcool, **en une seule fois**. Ils développent des comportements à risque pour eux et pour la société.

Ce sont eux qui sont responsables des voies de faits que l'on connaît entre "gars chauds de bars et de tavernes", qui brûlent les feux rouges en roulant à 120km/h en pleine ville à trois heures du matin, qui sont responsables de la violence domestique envers conjointes, enfants et autres personnes vivant sous leur toit.

Ces personnes-là ne souffrent pas nécessairement de dépendance face à l'alcool. Ce sont des personnes qui, à cause de la quantité d'alcool qu'elles ingurgitent en une seule occasion, perdent le contrôle de leurs impulsions et commettent des crimes très lourds socialement.

---

**Il existe aussi, bien entendu, les multirécidivistes qui ont à la fois un problème de dépendance et qui sous l'effet de l'alcool, commettent les crimes ci-haut à répétition. Ils commettent viols, fraudes, violence domestique, agressions sexuelles d'enfants. Ils adoptent des comportements à très haut risque, brûlent régulièrement des feux rouges, se livrent à des activités sexuelles sans aucune protection, ne nettoient pas leurs seringues lorsqu'ils se droguent par voie intraveineuse, jouent même à la roulette russe!**

**Tous ces gens-là réunis, signalons-le car c'est essentiel, ne représentent pas un pour cent des consommateurs d'alcool. Il n'en demeure pas moins qu'ils sont responsables des actes criminels les plus lourds et les plus socialement inacceptables.**

## **L'abus d'alcool et le comportement**

---

Les motivations et les conséquences de la surconsommation d'alcool varient également selon les personnes.

Beaucoup de détenus diront qu'ils ont consommé de l'alcool (ou de la drogue) "pour se donner du courage". L'effet désinhibiteur de l'alcool permet en effet de faire des choses que l'on ne se permet pas lorsqu'on est sobre ou lorsqu'on est en pleine possession de ses moyens. Dans ces cas-ci il apparaît évident que l'alcool n'est pas la cause de l'acte criminel mais qu'il est toutefois un facilitateur.

On sait que l'abus d'alcool "autorise" une certaine violence dont l'une des formes privilégiées est la violence domestique. Dans ces cas, l'intoxication sert à légitimer la violence, l'agressivité et toute conduite visant à exercer la domination sur les membres de la famille.

Lorsqu'ils ont bu et parce qu'ils ont bu, certains hommes se sentent autorisés à exiger ce qu'ils désirent et sont prêts à frapper femmes et enfants qui ne veulent pas se soumettre à leur volonté. Ne pas céder à leurs demandes est perçu par eux comme une atteinte à leur propre intégrité qu'ils doivent, par conséquent, défendre comme s'ils étaient en état de légitime défense. Il y a dans le processus de la violence domestique quelque chose qui n'est pas sans rappeler les distorsions perceptuelles qu'entraîne la consommation de fortes doses d'alcool. À l'exception près qu'il s'agit dans cette circonstance d'une utilisation des propriétés pharmacologiques de l'alcool qui va bien au-delà des effets que les scientifiques reconnaissent à ce produit. Il s'agit en fait d'une personne qui, sous le couvert de l'intoxication, s'approprie les effets de l'alcool en les exagérant pour les utiliser à ses propres fins.

C'est pour ne pas avoir à porter la responsabilité de ces conduites que les individus violents se cachent derrière le paravent de l'ébriété. Ces faux-fuyants permettent de tenir les proches en otage, si ce n'est de les blesser, corps et esprit. Les actes agressifs posés sous l'effet de l'imprégnation alcoolique ne devraient jamais être mis sur le compte de l'alcool, et par conséquent, ils ne devraient pas être excusés.

## Comment agir, sur qui agir

---

Autant est-il démagogique d'amplifier le problème et de voir "une bouteille d'alcool derrière chaque crime" autant est-il indispensable de déterminer clairement les moyens d'action; ne pas viser large mais viser juste; intervenir là où il faut, comme il faut.

Le principal problème que nous rencontrons en ce domaine, c'est qu'il en est de l'abus d'alcool comme dans bien d'autres : des efforts d'éducation et de sensibilisation sont toujours et sans cesse nécessaires, mais ceux qui persistent dans des comportements abusifs irresponsables sont imperméables à ces stratégies d'intervention.

Infiniment minoritaire, ce noyau n'en est pas moins un "noyau dur" qui ne réagit pas aux stratégies d'intervention. Quatre pour cent des buveurs d'alcool sont responsables de plus de 90% des actes criminels, de 80% des accidents : le chauffard intoxiqué, par ailleurs pilote chez Nordair, qui a tué plusieurs personnes en fonçant sur une ligne de piquetage, avait au moins 300mg d'alcool dans le sang, en était à sa 3e récurrence et avait déjà perdu son permis de conduire.

Pour agir sur ce dernier carré de résistants, sur ce bastion de criminels potentiels, il est essentiel de bien les connaître, de bien les identifier. Des recherches sont actuellement en cours pour tracer la cartographie des buveurs dépendants et des buveurs à risques : où sont-ils, quel âge ont-ils, où travaillent-ils, comment mieux les cibler?

C'est à cela qu'il faut s'atteler, ce sont ces efforts qu'il faut soutenir. Car les moyens habituels ne rejoignent pas ces personnes. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'importance de l'intervention auprès des personnes condamnées.

En cette matière plus qu'en toute autre, l'improvisation est synonyme de gaspillage et ce n'est pas en "tirant dans le tas" que l'on atteint notre cible. Les ressources de notre société ne sont pas illimitées pour que nous puissions nous permettre de "viser le noir et tuer le blanc" et encore moins d'agir à l'aveuglette. Jamais le discernement n'aura été aussi essentiel à la réussite d'une entreprise. Il faut avant tout déterminer les cibles.



---

Il convient donc, estimons-nous, pour le gouvernement du Québec et pour son ministère de la Sécurité publique:

- de soutenir et d'intensifier les recherches qui visent à identifier les personnes à risque;
- de mettre sur pied et de mettre en oeuvre des programmes de prévention secondaires pour les personnes à risque;
- de mener et de renforcer considérablement les programmes de prévention dits tertiaires qui s'adressent aux personnes condamnées pour des infractions dans lesquelles l'alcool est mis en cause; et d'en faire de même pour les jeunes sur les lieux de réhabilitation.

Pour sa part, Éduc'alcool continuera à oeuvrer sur le plan des programmes de prévention primaires, ceux qui s'adressent à l'ensemble de la population, pour faire valoir que la modération a bien meilleur goût.

## Et pour conclure

---

Rappelons en conclusion que l'écrasante majorité des consommateurs d'alcool n'est pas et ne sera jamais impliquée ni dans la criminalité ni même la délinquance.

Pour ce qui a trait aux adultes ayant commis un acte criminel, il apparaît clairement qu'une majorité d'entre eux ont **abusé** de l'alcool. Entre le tiers et la moitié de ceux-ci auraient même un problème de dépendance, mais ce sont surtout les buveurs intoxiqués - même buveurs très occasionnels - auxquels ils convient de s'attarder.

Il est impossible de dégager une relation de causalité entre la consommation d'alcool et la criminalité. Il faut cependant noter l'association qui existe entre l'abus d'alcool et l'acte criminel. L'alcool en soi ne possède pas la moindre propriété criminogène universelle. Pour bien comprendre les comportements violents que manifestent certaines personnes lorsqu'elles sont intoxiquées, il faut faire appel à des explications d'ordre personnel et situationnel.

Il faut de fait être conscient que la nature de la relation "abus d'alcool - crime" ne prend pas la même allure d'une personne à l'autre. Pour certains, l'abus de consommation favorisera le passage à l'acte. D'autres qui recherchent des sensations fortes, trouveront dans le crime et dans l'abus d'alcool les expériences recherchées sans qu'il existe de lien de cause à effet entre les deux comportements.

Enfin, pour bien cerner la notion "alcool - crime", il faut connaître les criminels réels et potentiels, poursuivre et renforcer les recherches et les programmes de prévention en ce sens pour agir - cela s'impose ici plus que partout ailleurs - avec le plus grand discernement car en ce domaine la clé du succès de l'intervention réside dans sa précision et sa pertinence. Il est indispensable de bien faire la part des choses.